



Strasbourg, mercredi 6 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/03962

Pris en application :

article 1.22 du Règlement de Police pour la Navigation du Rhin
Arrêté préfectoral n° Arrêté inter-préfectoral du Haut-Rhin et Bas-Rhin

Manifestation nautique et activités nautiques (Evolution des véhicules nautiques à moteur sur le Rhin et grand canal d'Alsace)**Avis à la batellerie allemand ORh 08/22****Simple information (Secteur franco-allemand autorisé aux véhicules nautiques à moteur (jet-ski)) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 12/07/2022 à 00:00 au 11/07/2025 à 23:59

- o **Rhin canalisé (sur le Bief de Strasbourg)**
entre les pk 275,000 et pk 276,800

Commentaire :

La navigation et l'évolution des véhicules nautiques à moteur (jets-skis) sont autorisées entre les PK 275,000 et 276,800 sur le secteur franco-allemand du Rhin (secteur Plobsheim/Meissenheim).

En dehors du secteur autorisé ci-dessus, seule une navigation assimilable à celle de toute autre menue embarcation est autorisée : les évolutions sportives sont interdites.

Cet avis à la batellerie est émis pour la France conformément à l'arrêté inter préfectoral du 11 juillet 2016 et pour l'Allemagne, en application du règlement relatif à la conduite des véhicules nautiques à moteur en eaux intérieures du 31 mai 1995 dans sa version actuelle (Fahren mit Wassermotorrädern auf Binnenschiffahrtsstraßen vom 31.05.1995 (BGBl. I, S. 771) in der aktuellen Fassung.)

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

CARING, 2 Route de l'Ill, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX
Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

Date limite d'affichage :

12/07/2025

Chef d'Unité

Jérôme ALBARET